
Présidence : Canada

1060^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : mercredi 25 octobre 2023 (dans la Neuer Saal et par visioconférence)

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 10
Clôture : 16 h 30

2. Présidente : Ambassadrice J. Kinnear

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ : LES FEMMES, LA
PAIX ET LA SÉCURITÉ

- *Exposé du lieutenant-général J. Carignan, chef de la conduite professionnelle et de la culture, Forces armées canadiennes*
- *Exposé du major-général (à la retraite) M. O'Brien, forces de défense irlandaises, ancien conseiller militaire adjoint pour les opérations de paix des Nations Unies*
- *Exposé de M. H. Myrntinen, associé principal, Gender Associations International Consulting*

Présidente, lieutenant-général J. Carignan, major-général (à la retraite) M. O'Brien, M. Myrntinen, Belgique (FSC.DEL/407/23 OSCE+), Autriche, Bulgarie, Royaume-Uni (FSC.DEL/388/23), Allemagne (FSC.DEL/404/23 OSCE+), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/386/23), Ukraine (FSC.DEL/390/23), Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, Monaco et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/384/23/Rev.1), Suisse

(FSC.DEL/381/23 OSCE+), Suède (FSC.DEL/395/23 OSCE+), Albanie (FSC.DEL/398/23 OSCE+), Géorgie (FSC.DEL/400/23 OSCE+), Malte (FSC.DEL/397/23 OSCE+), Espagne, Türkiye (FSC.DEL/402/23 OSCE+), Norvège, Irlande (FSC.DEL/396/23), Roumanie, Azerbaïdjan (FSC.DEL/394/23 OSCE+), Chypre (FSC.DEL/399/23), Macédoine du Nord, Islande (FSC.DEL/382/23 OSCE+), Lettonie, Saint-Siège (FSC.DEL/383/23 OSCE+), Arménie (FSC.DEL/405/23), Pays-Bas, Finlande (FSC.DEL/401/23 OSCE+), Fédération de Russie (FSC.DEL/392/23), Coordonnateur du FCS pour les questions relatives à la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (États-Unis d'Amérique) (FSC.DEL/387/23)

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

- a) *Guerre d'agression russe contre l'Ukraine* : Ukraine (FSC.DEL/391/23), États-Unis d'Amérique (FSC.DEL/389/23), Royaume-Uni, Espagne-Union européenne (l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Macédoine du Nord, la Moldavie, le Monténégro et l'Ukraine, pays candidats ; la Géorgie, pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen, ainsi que l'Andorre et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/385/23), Canada
- b) *Opération militaire spéciale visant à dénazifier et à démilitariser l'Ukraine* : Fédération de Russie (FSC.DEL/393/23) (FSC.DEL/393/23/Add.1)

Droit de réponse : Israël (partenaire pour la coopération)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

Suspension de la mise en œuvre des dispositions du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe par la Biélorussie à l'égard de la Pologne et de la République tchèque : Biélorussie (FSC.DEL/403/23 OSCE+), Fédération de Russie, Pologne, République tchèque

4. Prochaine séance :

Mercredi 1^{er} novembre 2023, à 10 heures, dans la Neuer Saal et par visioconférence